

**ARRETE MUNICIPAL N°2025-321-CIRC**  
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT  
LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT  
DEVIATION VL

**RUE DU GENERAL JOLLY - RUE DE LATTRE DE TASSIGNY**  
- LES ACHARDS -

**Le Maire**

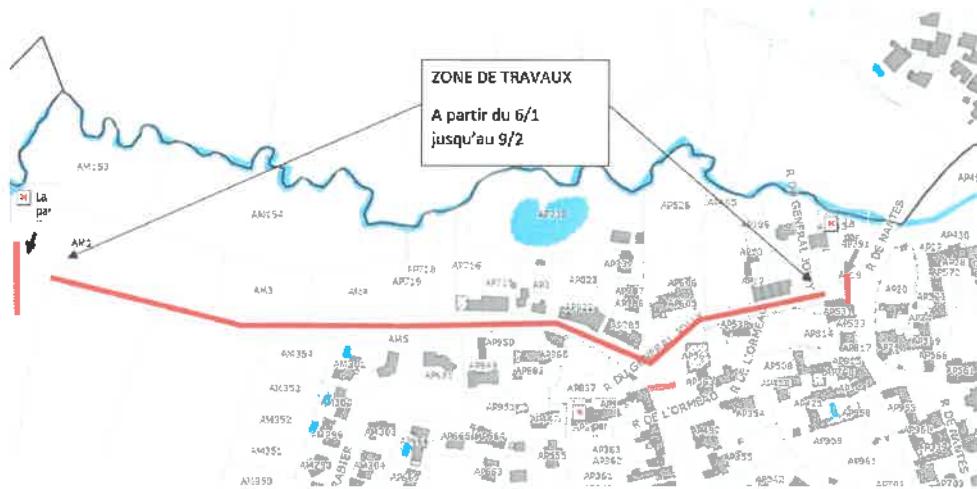
Vu la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R411.17 à R411.18; R411.21.1, R 411.25 à R 411.28;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;  
Vu l'avis favorable du Maire de Martinet,  
Considérant la demande du 01/09/2025 de TELELEC Réseaux ZA du Vivier 85430 NIEUL LE DOLENT ;  
Considérant que des travaux de gaz lié à la Méthanisation doivent avoir lieu rue de Nantes- LES ACHARDS, il convient par mesure de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Du 6 JANVIER AU 9 FEVRIER 2026, RUE DU GENERAL JOLLY - RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY :**

- La circulation sera interdite pendant toute la durée des travaux, une déviation sera mise en place pour les VL (plan en P), sauf aux services de secours et aux riverains.
- La déviation pour les PL est maintenue ;
- Le stationnement sera interdit.



**Article 5 :**

Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de publication.

**Article 6 :**

Le Maire de la Commune des ACHARDS, La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la brigade territoriale autonome de Gendarmerie des Achards, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à TELELEC Réseaux.

A Les Achards, le 18/12/2025  
Le Maire,

Michel VALLA.



Publié sur le site internet le 22/12/2025  
Au registre

DEVIATION VEHICULES LEGERS PHASE 5 TRAVAUX DE MÉTHANISATION

